

Aux entreprises établies
à Roche

=====

Roche, octobre 2013

C 4.513

Taxe « Entreprise » pour la gestion des déchets dès le 1^{er} janvier 2014

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Conseil communal de Roche a adopté, en date du 24 juin 2013, la révision du règlement communal sur la gestion des déchets qui prévoit l'introduction d'une taxe au sac dès le 1^{er} janvier 2014. Dans ce cadre, nous vous communiquons ci-après les informations suivantes :

La directive concernant le calcul et l'encaissement de la taxe forfaitaire ainsi que la taxation des entreprises stipule que :

- Les petites entreprises, dont les déchets produits sont équivalents à ceux d'un ménage, sont soumises à la « taxe forfaitaire entreprise » et devront éliminer leurs déchets dans des sacs taxés. Cette taxe est facturée une fois par année, elle est due pour l'année entière, même en cas de déménagement ou de cessation d'activité.
- Les autres entreprises feront éliminer leurs déchets industriels par une entreprise spécialisée. Une attestation sera transmise annuellement aux services communaux à titre de contrôle. Pour leurs déchets ménagers incinérables, les entreprises utiliseront des sacs taxés et, afin de participer au financement des infrastructures communales selon le principe de la mise à disposition, elles sont également soumises à la « taxe forfaitaire entreprise ». Cette taxe, facturée une fois par année, est due pour l'année entière, même en cas de déménagement ou de cessation d'activité.
- Le montant de la taxe forfaitaire entreprise a été fixé à Fr. 250.00 +TVA dès le 1^{er} janvier 2014 – montant maximum autorisé par le nouveau règlement : Fr. 400.00 /an.

Nous restons à disposition pour tout renseignement que vous pourriez souhaiter et, en vous remerciant de votre précieuse collaboration en matière de gestion des déchets, nous vous présentons, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments empressés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

la secrétaire

A. Gremion

N. Bronner

Municipalité

Maison des Saulniers – CP 27 – 1852 Roche/VD
Tél. +41 21 960 31 14 Fax +41 21 960 38 72
admin@roche-vd.ch www.roche-vd.ch